

**Réponse du Conseil administratif du 4 mars 2026 à la pétition du 14 avril 2025: «Pour la rénovation du stade de Frontenex».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-538 au Conseil administratif le 23 juin 2025.

*RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter une demande conjointe pour un crédit d'études et un crédit de rénovation, dans le but d'accélérer les travaux au stade de Frontenex.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

*Rappel*

Le 14 avril 2025, la présente pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions.

Le 23 mai 2025, ladite commission a rendu son rapport sur cet objet.

Le 23 juin 2025, le Conseil municipal a décidé de renvoyer la pétition P-538 au Conseil administratif, avec la recommandation suivante : « Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter une demande conjointe pour un crédit d'études et un crédit de rénovation, dans le but d'accélérer les travaux au stade de Frontenex.»

*Contexte*

Le stade de Frontenex, dont la construction remonte à plus de cent ans, est un site sportif dont la fréquentation est très importante. Situé au cœur d'un quartier qui a connu un important développement ces dernières décennies, il peine depuis plusieurs années à satisfaire le nombre croissant de personnes à la recherche d'infrastructures sportives et d'espaces verts.

Conscient de la situation et des enjeux, en termes d'accès au sport, de santé et de cohésion sociale, le Conseil administratif a inscrit dans son plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032 un crédit d'étude de 3,5 millions de francs pour la rénovation de l'ensemble du site de Frontenex (fiche de projet 050.014.19).

*Point de situation sur le dossier*

Le Conseil administratif salue l'intérêt du Conseil municipal pour ce dossier, puisque ce dernier lui a renvoyé, le 25 juin 2024, une motion portant sur ce même sujet (M-1771, «Pour accélérer la réalisation des aménagements sportifs au centre sportif de Frontenex»). Pour mémoire, la réponse du Conseil administratif sur ladite motion figurait à l'ordre du jour de la session du Délibératif des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Etant donné que la pétition P-538 reprend le thème de la motion M-1771, le Conseil administratif a répondu à cette motion et le dossier n'a pas enregistré de modifications significatives depuis lors.

L'étude de faisabilité relative à la rénovation du centre sportif de Frontenex a été finalisée en décembre 2025. Compte tenu du programme défini par le Service des sports (SPO) et des besoins en infrastructures sportives dans le secteur des Eaux-Vives, cette étude a été élargie aux sites de Pré-Picot et de Richemont, car le seul site de Frontenex ne peut répondre à l'ensemble des demandes observées. Cette échelle plus large a nécessité l'approfondissement du cadre urbanistique afin d'assurer la cohérence d'ensemble entre les futurs aménagements et leur environnement urbain, en accord avec les orientations du Plan directeur communal (PDCoM Genève 2040).

L'étude de faisabilité permet de définir précisément le programme d'aménagement et les priorités, en fonction des besoins exprimés par les services concernés, ainsi que du cadre légal et urbanistique en vigueur. Une fois cette phase terminée, un projet architectural intégrant l'ensemble des données sera développé pour répondre aux attentes des utilisateurs.

Il convient par ailleurs de rappeler un élément qui complexifie l'approche: le site de Frontenex, objet du projet, comprend un bâtiment patrimonial protégé et s'inscrit dans le périmètre soumis à la loi sur la protection générale des rives du lac (LPRLac). Cela implique des échanges entre les parties prenantes afin de pouvoir concilier la préservation de ce patrimoine avec la réhabilitation du site.

Ces différentes étapes sont cruciales pour garantir un projet de qualité, cohérent et adapté aux besoins futurs des utilisateurs. De plus, le temps consacré à cette phase d'étude et de réflexion permet de prendre en compte les enjeux patrimoniaux, environnementaux, sociaux et financiers.

La prise en compte de ces différents aspects a impacté le calendrier prévu, qui reste à affiner en étroite coordination avec les services impliqués.

La rénovation du stade de Frontenex compte parmi les priorités du département de la sécurité et des sports (DSSP), qui compte également des projets d'importance majeure, tels que le Centre sportif du Bout-du-Monde, la rénovation des piscines

des Vernets et de Varembe ou encore les aménagements supplémentaires prévus au Centre sportif du Bois-des-Frères.

A noter cependant que, comme bien d'autres figurant dans la liste du PFI, le stade de Frontenex est soumis aux aléas budgétaires, et donc à la priorisation qui devra être effectuée parmi les projets.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:

*Marjorie de Chastonay*